

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

eau lithique

Substance / mélange

mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations prévues du mélange

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom ou raison sociale

CONCEPT AROMATIQUE

Adresse

BATI SENTEURS, MONTAUX

France

Téléphone

04 98 84 77 71

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Flam. Liq. 2, H225

Asp. Tox. 1, H304

Skin Irrit. 2, H315

Skin Sens. 1B, H317

Eye Dam. 1, H318

Aquatic Chronic 2, H411

Les principaux effets néfastes physicochimiques

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

Substances dangereuses

alcool denat (éthanol)
3,7-dimethyl octa-1,6-diene-3-ol
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tetramethyl-2- naphthalenyl)ethan-1-one and isomers
oxacycloheptadec-10-en-2-one
7-methyl-2h-benzo-1,5-dioxepin-3(4h)-one
1,1,2,3,3-pentamethyl-2,5,6,7-tetrahydroinden-4-one
4-isopropyl-1-methyl-2-propenylbenzene
(R)-p-mentha-1,8-diène
2,6,6-trimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-ene
3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde
2,6-dimethylhept-5-enal
mousse metra
p-mentha-1,4-diene
alpha,alpha-dimethyl-p-ethylphenylpropanal
4,7,7-trimethyl-8-oxabicyclo[2.2.2]octane
1-isopropyl-4-méthylbenzène
7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene
(1r,4e,9s)-4,11,11-trimethyl-8- methylidenebicyclo[7.2.0]undec-4-ene
carvone
2,6,10-trimethylundec-9-enal

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	alcool denat (éthanol)	40	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	2

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119474016-42	3,7-dimethyl octa-1,6-diene-3-ol	3-6	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 54464-57-2 CE: 259-174-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119489989-04	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2- naphthalenyl)ethan-1-one and isomers	0,6-3	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 65405-77-8 CE: 265-745-8	(z)-3-hexenyl 2-hydroxybenzoate	0,6-3	Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	
CAS: 28645-51-4 CE: 814-308-5 Numéro d'enregistrement: 01-2120768557-38	oxacycloheptadec-10-en-2-one	0,6-3	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	
Index: 607-492-00-1 CAS: 141773-73-1 CE: 415-490-5 Numéro d'enregistrement: 01-0000016242-80	propanoate de 2-(1-(3',3'-diméthyl-1'-cyclohexyl)éthoxy)-2-méthyle et de propyle	0,6-3	Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 28940-11-6 CE: 249-320-4 Numéro d'enregistrement: 01-2120734453-58	7-methyl-2h-benzo-1,5-dioxepin-3(4h)-one	0,6-3	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336	
CAS: 33704-61-9 CE: 251-649-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119977131-40	1,1,2,3,3-pentamethyl-2,5,6,7-tetrahydroinden-4-one	0,6-3	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 14374-92-6 CE: 238-347-7	4-isopropyl-1-methyl-2-propenylbenzene	0,6-3	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315	
Index: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 CE: 227-813-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,6-3	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	1
CAS: 80-56-8 CE: 201-291-9 Numéro d'enregistrement: 05-2118490110-54	2,6,6-trimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-ene	0,6-3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 5462-06-6 CE: 226-749-5 Numéro d'enregistrement: 01-2120769416-45	3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde	0,6-3	Skin Sens. 1B, H317	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 106-72-9 CE: 203-427-2 Numéro d'enregistrement: 01-2120270305-62	2,6-dimethylhept-5-enal	0,06-0,6	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 4707-47-5 CE: 225-193-0 Numéro d'enregistrement: 01-2120762759-36	mousse metra	0,06-0,6	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 99-85-4 CE: 202-794-6 Numéro d'enregistrement: 01-2120780478-40	p-mentha-1,4-diene	0,06-0,6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 67634-15-5 CE: 266-819-2 Numéro d'enregistrement: 01-2120758796-34	alpha,alpha-dimethyl-p-ethylphenylpropanal	0,06-0,6	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 470-82-6 CE: 207-431-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119967772-24	4,7,7-trimethyl-8-oxabicyclo[2.2.2]octane	0,06-0,6	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317	
Index: 601-094-00-1 CAS: 99-87-6 CE: 202-796-7	1-isopropyl-4-méthylbenzène	0,06-0,6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Chronic 2, H411 Limite de concentration spécifique: ETA Par inhalation (vapeurs) = 3 mg/l	
CAS: 123-35-3 CE: 204-622-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119514321-56	7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene	0,06-0,6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 87-44-5 CE: 201-746-1	(1r,4e,9s)-4,11,11-trimethyl-8-methylidenebicyclo[7.2.0]undec-4-ene	0,06-0,6	Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 99-49-0	carvone	0,06-0,6	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 141-13-9 CE: 205-460-8 Numéro d'enregistrement: 01-2120139915-49	2,6,10-trimethylundec-9-enal	0,06-0,6	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	

Remarques

- Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Ne pas pratiquer la respiration artificielle sans se protéger soi-même (p. Ex. masque). Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

Si la victime vomit, veillez à éviter l'aspiration du vomi. (lorsque ces liquides sont aspirés dans les voies respiratoires, même en petites quantités, il y a risque d'endommagement des poumons). Obtenir des soins médicaux en raison de la nécessité d'une surveillance régulière pendant au moins 24 heures. Prenez avec vous l'emballage d'origine avec l'étiquetage ou éventuellement la fiche de données de sécurité de la substance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

L'Inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires. Toux, maux de tête.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Refroidir les contenants scellés avec le produit à proximité du feu avec de l'eau. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Liquide et vapeurs très inflammables. Enlever toute source d'ignition. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations inflammables ou explosives et dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Utiliser le produit seulement dans les zones éloignées de la flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles. Il est recommandé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Ne pas exposer au soleil. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Exigences ou règles spécifiques relatives à la substance / au mélange

Les vapeurs des diluants sont plus lourdes que l'air et s'accumulent en particulier près du sol où elles se mélangent avec l'air et peuvent former un mélange explosif.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du
23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
alcool denat (éthanol) (CAS: 64-17-5)	VLEP-8h	1900 mg/m ³
	VLEP-8h	1000 ppm
	VLCT (ou VLE)	9500 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	5000 ppm

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Lors du choix des gants, tenir compte des propriétés du produit et de la durée d'exposition. Remplacez les gants dès les premiers signes d'usure ou de dégradation. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection: vêtements antistatiques de protection en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistant à des températures élevées. Chaussures antistatiques. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Matière du gant	Épaisseur	Délai de rupture	Classe
Caoutchouc butyle (IIR)	≥ 0,3 mm	>480 minimum	6

Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2. Recueillir le produit répandu.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	20 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

eau lithique						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	16667 mg/kg				Calcul de la valeur
Par inhalation (vapeurs)	ETA	500 mg/l				Calcul de la valeur

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2- naphthalenyl)ethan-1-one and isomers						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	>5000 mg/kg				
Cutanée	DL ₅₀	5000 mg/kg				

1-isopropyl-4-méthylbenzène						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Par inhalation (poussières/brouillard)	ETA	0,5 mg/l				
Orale	DL ₅₀	4750 mg/kg				
Par inhalation (vapeurs)	ETA	3 mg/l				

1,1,2,3,3-pentamethyl-2,5,6,7-tetrahydroinden-4-one						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	2865 mg/kg		Rat		
Cutanée	DL ₅₀	2865 mg/kg				

2,6-dimethylhept-5-enal						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	>5000 mg/kg				
Cutanée	DL ₅₀	>5000 mg/kg				

2,6,10-trimethylundec-9-enal						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	>5000 mg/kg				

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

2,6,10-trimethylundec-9-enal

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Cutanée	DL ₅₀	>5000 mg/kg				

2,6,6-trimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-ene

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	3500 mg/kg				

3-(p-methoxyphenyl)-2-methylpropionaldehyde

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	4000 mg/kg				
Cutanée	DL ₅₀	>5000 mg/kg				

3,7-dimethyl octa-1,6-diene-3-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	2790 mg/kg				
Cutanée	DL ₅₀	5610 mg/kg				
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀	>50 mg/l		Rat		

4,7,7-trimethyl-8-oxabicyclo[2.2.2]octane

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	2480 mg/kg				

7-methyl-2h-benzo-1,5-dioxepin-3(4h)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	>2000 mg/kg				

alpha,alpha-dimethyl-p-ethylphenylpropanal

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	>5000 mg/kg		Rat		
Cutanée	DL ₅₀	>5000 mg/kg		Lapin		

carvone

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Cutanée	DL ₅₀	3800 mg/kg				

p-mentha-1,4-diene

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Cutanée	DL ₅₀	3850 mg/kg				

propanoate de 2-(1-(3',3'-diméthyl-1'-cyclohexyl)éthoxy)-2-méthyle et de propyle

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	DL ₅₀	>2000 mg/kg				
Cutanée	DL ₅₀	>2000 mg/kg				

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée. Données des composants du mélange indisponibles.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Données des composants du mélange indisponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Données des composants du mélange indisponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

7-methyl-2h-benzo-1,5-dioxepin-3(4h)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
			Somnolence, Vertiges		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Données des composants du mélange indisponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë

1,1,2,3,3-pentamethyl-2,5,6,7-tetrahydroinden-4-one

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CE ₅₀	1,5 mg/l		Crustacés	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création 22/06/2026 Numéro de version 1.0

alpha,alpha-dimethyl-p-ethylphenylpropanal

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL ₅₀	>0,7 mg/l		Poissons	
CE ₅₀	0,87 mg/l		Crustacés	

12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PRODUITS POUR PARFUMERIE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3 Liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non indiqué

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

eau lithique

Date de création

22/06/2026

Numéro de version

1.0

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

33

Numéro ONU

1266

Code de classification

F1

Étiquettes

3+présentant des risques pour l'environnement

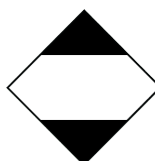


Transport routier - ADR

Quantités limitées

5 L

Symbole



Code de restriction en tunnels

(D/E)

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence)

F-E, S-D

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création	22/06/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

- | | |
|------|--|
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

- | | |
|----------------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P280 | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection/du visage. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un médecin. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur. |

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine
non indiqué

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- | | |
|------------------|---|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique (aiguë) |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique (chronique) |
| Asp. Tox. | Danger par aspiration |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CE | Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS |
| CE ₅₀ | Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée |
| CL ₅₀ | Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population |
| CLP | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges |
| COV | Composés organiques volatils |
| DL ₅₀ | Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population |
| EINECS | Inventaire européen des produits chimiques commercialisés |
| EmS | Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses |
| ETA | L'estimation de la toxicité aiguë |
| EuPCS | Système européen de catégorisation des produits |
| Eye Dam. | Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | Irritation oculaire |
| FBC | Facteur de bioconcentration |
| Flam. Liq. | Liquide inflammable |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IBC | Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICAO | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| IMDG | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses |
| IMO | Organisation Maritime Internationale |
| INCI | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| IUPAC | Union internationale de chimie pure et appliquée |
| log Kow | Coefficient de partage octanol/eau |
| Numéro ONU | Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU |
| OEL | Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PMT | Persistant, mobile et toxique |
| ppm | Partie par million |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques |
| Repr. | Toxicité pour la reproduction |

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

eau lithique

Date de création	22/06/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

non indiqué

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

non indiqué